

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

---

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille dix-neuf (18 janvier 2019), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire  
Madame Martine Frenette, conseillère  
Madame Marjolaine Morasse, conseillère  
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller  
Madame Ginette Bourré, conseillère  
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

#### **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2018 et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018
- 1.4 Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance décembre 2018

#### **2 TRÉSORERIE**

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de décembre 2018
- 2.2 Avis de motion du règlement #2019-363 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2019
- 2.3 Dépôt et présentation du projet de règlement #2019-363 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2019
- 2.4 Avis de motion d'un projet de règlement #2019-364 sur la gestion contractuelle
- 2.5 Dépôt et présentation d'un projet de règlement #2019-364 sur la gestion contractuelle
- 2.6 Dépôt du certificat de disponibilité de crédit des contrats de plus d'un an
- 2.7 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

#### **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 3.1 Adoption du règlement #2018-360 sur la prévention incendie

#### **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 4.1 Signature de l'entente dans le dossier du ponceau Verrette
- 4.2 Achat de matériel chez Réal Huot

#### **5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 5.1 Consultation publique sur le projet de règlement #2018-361 modifiant le règlement de zonage #347 concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces lourds à la zone 48 (Centre sportif Jules Paquin)
- 5.2 Adoption du second projet de règlement #2018-361 modifiant le règlement de zonage #347 concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces lourds à la zone 48 (Centre sportif Jules Paquin)
- 5.3 Consultation publique sur le projet de règlement #2018-362 modifiant le règlement de zonage #347 Annexe B concernant la définition de rive

- 5.4 Adoption du second projet de règlement #2018-362 modifiant le règlement de zonage #347 Annexe B concernant la définition de rive

## **6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

## **7 AUTRES SUJETS**

- 7.1 Varia  
7.2 Point d'information du Maire  
7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)  
7.4 Levée de l'assemblée

## **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2019-01-001** Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 18 janvier 2018 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2018 et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018**

**2019-01-002** Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2018 et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018 tels que déposés.

**ADOPTÉE**

### **1.4 Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail**

**2019-01-003** **ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame de Montauban entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame de Montauban ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

**ATTENDU QU'IL** appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Notre-Dame de Montauban adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail ci-jointe en Annexe.

**1.5 Dépôt du bordereau de correspondance décembre 2018**

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de décembre 2018.

Tel que convenu avec le conseil municipal.

**2 TRÉSORERIE**

**2.1 Autorisation des dépenses du mois de décembre 2018**

**2019-01-004** Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de décembre 2018. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de \$.

**ADOPTÉE**

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 décembre 2018.*

---

*Pascale Bonin*

*Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim*

**2.2 Avis de motion du règlement #2019-363 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2019**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère madame Ginette Bourré qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2018-363 d'imposition des taxes, des tarifs et des compensations 2019 sera adopté

**2.3 Dépôt et présentation du projet de règlement #2019-363 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2019**

**2.4 Avis de motion d'un projet de règlement #2019-364 sur la gestion**

### **contractuelle**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller monsieur Donald Dryburgh qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2018-364 sur la gestion contractuelle sera adopté

#### **2.5 Dépôt et présentation d'un projet de règlement #2019-364 sur la gestion contractuelle**

#### **2.6 Dépôt du certificat de disponibilité de crédit des contrats de plus d'un an**

#### **2.7 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)**

Début:

Fin:

### **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Adoption du règlement #2018-360 sur la prévention incendie**

**2019-01-005** Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement #2018-360 sur la prévention incendie.

**ADOPTÉE**

### **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

#### **4.1 Signature de l'entente dans le dossier du ponceau Verrette**

**2019-01-006** **CONSIDÉRANT** que la Route Verrette est un chemin public tel que défini et constaté lors de la réforme cadastrale réalisée sur le territoire occupé par la Municipalité de Notre-Dame-de Montauban ;

**CONSIDÉRANT** qu'un segment de cette route traverse un cours d'eau identifié comme étant la Rivière Pauvre;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet endroit, il y a la présence d'un ponceau dont le diamètre ne répond plus à l'écoulement des eaux et qu'il doit être remplacé dans les meilleurs délais par un ponceau d'une dimension adéquate selon les spécifications de M. Robin Hould, ingénieur, au service de la MRC de Mékinac ;

**CONSIDÉRANT** que ce ponceau est situé sur les lots 1 et 2 du rang 3 Sud-ouest (lots rénovés 5 723 771, 5 723 788, 5 723 797, 5 723 875), Canton Montauban propriété de M. Gaston Champagne ;

**CONSIDÉRANT** que le ponceau est situé dans un segment de route comportant une déviation prononcée augmentant le risque de dangerosité pour les usagers;

**CONSIDÉRANT** que le sentier de VHR #23 **Trans-Québec** utilise la route Verrette occasionnant ainsi une importante circulation sur ce ponceau augmentant d'autant le risque d'accidents graves si des travaux de mise à niveau ne sont pas réalisés sur cette infrastructure;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Notre-Dame-De-Montauban a reçu une subvention du Ministère des transports du Québec pour défrayer une partie des coûts de réfection de cette infrastructure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité la dite convention dont copie sera jointe aux présentes.

## **ADOPTÉE**

### **4.2 Achat de matériel chez Réal Huot**

**2019-01-007** Il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver l'achat de matériel chez Réal Huot pour un montant de 3384.49\$ taxes en sus.

## **5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **5.1 Consultation publique sur le projet de règlement #2018-361 modifiant le règlement de zonage #347 concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces lourds à la zone 48 (Centre sportif Jules Paquin)**

L'assemblée est présidée par M. Serge Deraspe, maire.

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement #2018-361 modifiant le règlement de zonage #347 concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces lourds à la zone 48 (Centre sportif Jules Paquin) ont été données. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

### **5.2 Adoption du second projet de règlement #2018-361 modifiant le règlement de zonage #347 concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces lourds à la zone 48 (Centre sportif Jules Paquin)**

**2019-01-008** Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le second projet de règlement #2018-361 modifiant le règlement de zonage #347 concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces lourds à la zone 48 (Centre sportif Jules Paquin).

## **ADOPTÉE**

### **5.3 Consultation publique sur le projet de règlement #2018-362 modifiant le règlement de zonage #347 Annexe B concernant la définition de rive**

L'assemblée est présidée par M. Serge Deraspe, maire.

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement #2018-362 modifiant le règlement de zonage #347 Annexe B concernant la définition de rive ont été données. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

### **5.4 Adoption du second projet de règlement #2018-362 modifiant le règlement de zonage #347 Annexe B concernant la définition de rive**

**2019-01-009** Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le second projet de règlement #2018-362 modifiant le règlement de zonage #347 Annexe B concernant la définition de la Rive.

## **ADOPTÉE**

**6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**7 AUTRES SUJETS**

**7.1 Varia**

**7.2 Point d'information du Maire**

**7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)**

**7.4 Levée de l'assemblée**

**2019-01-010** Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu que la séance soit levée à 21h10.

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

---

Monsieur Serge Deraspe  
Maire

---

Madame Pascale Bonin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim

*" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 21 janvier 2019.*